

UNIVERSITE DE MONCTON

SENAT ACADEMIQUE

Réunion du 29 septembre 1972

Sont présents:

- Me Adélarde Savoie
- M. Helmut Schweiger
- M. Roland Cloutier
- M. Brian Newbold
- M. Léonard LeBlanc
- Père Maurice Chamard
- Mlle Huberte Richard
- M. Arthur Chiasson
- M. Léopold Lanteigne
- M. Jean Cadieux
- M. Médard Collette
- M. Raoul Dionne
- M. Rhéal Bérubé
- Sr Marielle Préfontaine
- M. Gérard Cormier
- M. Fernand Girouard
- M. Yvan Albert
- M. Rafael Candela
- M. Aurèle Young
- Sr Germaine Preston
- M. Agnez Hall
- Père Jean-Guy Lachance
- Sr Anne-Marie Savoie
- M. Eugène Richard
- M. Aldéo Renaud
- Mlle Jacqueline Cyr
- Sr Irène Léger
- M. Léandre Bourque
- Père Roland Soucie, observateur

Me Adélarde Savoie souhaite la bienvenue aux nouveaux membres:
M. Roland Cloutier, doyen, Faculté des Sciences qui remplace M. Victor Ross
M. Arthur Chiasson, du Collège de Bathurst
M. Léopold Lanteigne, du Collège de Bathurst
Sr Marielle Préfontaine, directrice, Sciences Domestiques qui remplace Sr Ghislaine Cormier Sr Anne-Marie Savoie, du Collège St-Louis
M. Brian Newbold, du Conseil de Recherches, comme membre régulier
Sr Germaine Preston, des Sciences Infirmières qui remplace Mme Marcelle Dumont
Ensuite, Me Savoie constate la régularité de la réunion et déclare l'assemblée ouverte.

1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 2 JUIN 1972

Il est proposé par M. Helmut Schweiger et appuyé par M. Léopold Lanteigne que le procès-verbal de la réunion du 2 juin soit accepté. Adopté.

M. Fernand Girouard fait remarquer qu'il y eut une erreur à la page 6 du procès-verbal du 1, 2 et 3 mars, concernant: Définition du Baccalauréat avec spécialisation.

Cette erreur apparaît également dans l'annuaire 1972-73, page 50 ainsi qu'une erreur dans la définition du Baccalauréat avec majeur.

La définition du baccalauréat avec spécialisation devrait se lire comme suit:

- 1 - Au moins 66 crédits dont un minimum de 24 crédits de cours à option, dans la même discipline ou un même champ d'études;
- 2 - Le nombre de crédits nécessaires dans les disciplines connexes;
- 3 - Entre 18 et 36 crédits de cours de formation générale;
- 4 - Un minimum de 6 crédits de cours au choix de l'étudiant.

La définition du baccalauréat avec majeur devrait se lire comme suit: (tel qu'indiqué au procès-verbal 1, 2 & 3 mars, page 6)

- 1 - Au moins 42 crédits dans les cours attribués à la discipline ou au champ d'études (majeur), 12 de ces crédits étant normalement attribués à des cours à option;
- 2 - Au moins 24 crédits dans les cours attribués à la discipline ou au champ d'études secondaires (mineur), 6 de ces crédits étant normalement attribués à des cours à option;
- 3 - Le nombre de crédits nécessaires dans les disciplines connexes;
- 4 - Un minimum de 18 crédits et un maximum de 36 crédits dans des cours de formation générale;
- 5 - Un minimum de 6 crédits de cours au choix de l'étudiant.

Il est proposé par M. Fernand Girouard et appuyé par M. Roland Cloutier que les deux définitions ci-haut mentionnées soient acceptées. Adopté.

2 - AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL

Le Père Maurice Chamard demande pourquoi le Collège de Bathurst a inscrit dans son annuaire 1972-73 les 4 années du cours Arts Visuels lorsqu'il n'offre que la première année. On fait alors la demande au Vice-recteur à l'enseignement d'envoyer une lettre à M. Thompson pour expliquer la situation concernant ce cours d'Arts Visuels au Collège de Bathurst.

A la suite de ceci, une proposition a été faite par M. Roland Cloutier et appuyé par Marielle Préfontaine "que l'Université de Moncton et ses collèges affiliés se limitent dans leurs publications officielles à ne publier que les cours et les programmes qu'ils sont habilités à offrir".

Vote: Pour 27 Abstention 1 Adopté.

A la demande de M. Aurèle Young, à l'avenir les procès-verbaux du Sénat Académique seront signés avant d'être expédiés aux membres.

3 - CORRESPONDANCE

Une lettre de M. Melvin Gallant du département de français demande que l'Ordre du Jour des réunions du Sénat Académique soit envoyé aux chefs de départements avant chaque réunion.

Il est alors proposé par M. Léonard LeBlanc et appuyé par M. Aurèle Young que l'ordre du jour soit envoyé aux chefs de départements.

Vote: Pour 27 Contre 1 Adopté.

Il y eut lecture d'une lettre de M. P.J.H. Malmberg qui demande officiellement de commencer les démarches auprès des groupes appropriés de la direction de l'Université de Moncton afin de mettre en place tôt au début de l'automne une Faculté d'Education à l'Université.

Il y eut lecture d'une lettre de M. Francis Coutellier, chef du département d'Arts Visuels qui attire l'attention sur le fait que le Collège de Bathurst offre la première année en Arts Visuels sans avoir consulté son département.

4 - RAPPORT DU VICE-RECTEUR A L'ENSEIGNEMENT

Statistiques des inscriptions 1972-73

Université de Moncton: 2,282 étudiants incluant 43 de l'Ecole Normale

Prévisions pour fin budgétaire: 2,375.

(1ère année plus forte que prévue)
(2e & 3e années plus basses que prévues) (4e année - telle que prévue)

Collèges affiliés	72-73	71-72	Prév. provinciales
Bathurst	340	325	437
St.Louis/Maillet	515	560	610-615
Shippagan	102	90	132
Ecole Normale	112	189	150

(St.Louis/Maillet - 1ère année Sciences - 50 étudiants 1ère année Commerce - 32 étudiants)

a) Demande d'approbation pour de nouveaux programmes au Collège de Bathurst

Cette demande doit être remise au Comité des Programmes afin d'être étudiée. (cf. Procédures suggérées pour présenter des documents au Comité des Programmes)

b) Collège Notre-Dame d'Acadie - école préparatoire - département de musique

Il est proposé par M. Jean Cadieux et appuyé par le Père Maurice Chamard que la proposition préparée par M. Brian Ellard, directeur du département de musique soit acceptée et que le mot affilié soit remplacé par associé. La proposition se lirait comme suit:

"Que le Département de Musique du Collège Notre-Dame d'Acadie soit associé au Département de Musique de l'Université de Moncton à titre d'Ecole Préparatoire de Musique".

Vote: Pour 24 Abstentions 4 Adopté.

4 - RAPPORT DU VICE-RECTEUR A L'ENSEIGNEMENT (suite)

Il est ensuite proposé par M. Helmut Schweiger et appuyé par M. Aldéo Renaud que soit ajouté un No 4 qui se lirait comme suit:

Que toute demande pour un nouveau programme non attaché à un département particulier à l'Université de Moncton doit être adressée directement au Comité des Programmes par l'entremise du Vice-recteur à l'enseignement.

Vote: Pour 27 Abstention 1 Adopté.

On demande au Secrétaire général d'écrire une lettre au Dr Jenkins, l'invitant à assister à la prochaine réunion du Sénat Académique afin d'expliquer aux membres la nouvelle Commission de l'enseignement post-secondaire des Maritimes.

5 - DIVISION DU COURS SO 2000

M. Aurèle Young demande que le cours SO 2000 soit divisé en deux demi cours de 3 crédits.

Il est proposé par M. Jean Cadieux et appuyé par M. Rafaël Candela que cette demande soit adressée au Comité des Programmes pour être étudiée.

Vote: Pour 26 Abstentions 2 Adopté.

6 - RAPPORT DU COMITE D'APPEL (Annexe C)

Il est proposé par M. Jean Cadieux et appuyé par M. Roland Cloutier que le rapport soit accepté moyennant que l'on ajoute à a) Par exception & cause. Adopté.

Il est proposé par le Père Maurice Chamard et appuyé par Mlle Huberte Richard que le comité d'appel soit autorisé à aviser l'étudiant de sa décision par écrit avant de faire rapport au Sénat. Si l'étudiant n'est pas satisfait de la décision, il peut faire appel au Sénat Académique.

Adopté.

7 - COMITE CONJOINT

Il est proposé par M. Léonard LeBlanc et appuyé par Mlle Huberte Richard que M. Victor Raïche soit renommé comme membre du Comité Conjoint, chargé d'étudier les recommandations du Rapport Lafrenière. Adopté.

8 - COMITE DES PROGRAMMES

Le Père Woodsworth a démissionné comme membre du Comité des Programmes, et les représentants des collèges affiliés suggère M. Arthur Chiasson comme remplaçant.

Il est proposé par le Père Jean-Guy Lachance et appuyé par M. Roland Cloutier que M. Arthur Chiasson soit nommé au Comité des Programmes. Adopté.

9 - CONSEIL DE RECHERCHES

Il est proposé par M. Brian Newbold et appuyé par M. Léonard LeBlanc que le Sénat Académique accepte la démission de M. Emmanuel Sajous comme représentant des Sciences Humaines au Conseil de Recherches. M. Sajous est actuellement en congé sabbatique.

Adopté.

M. Brian Newbold propose ensuite un renouvellement des mandats qui se sont terminés le 30 juin 1972. Il s'agit de M. Gaston Allaire et de M. Léonard LeBlanc.

Il est donc proposé par M. Brian Newbold et appuyé par le Père Maurice Chamard que M. Gaston Allaire soit renommé membre du Conseil de Recherches pour un prolongement de mandat d'une année puisqu'il doit s'absenter l'an prochain pour un congé sabbatique. Adopté.

Il est proposé par M. Roland Cloutier et appuyé par le Père Maurice Chamard que le mandat de 3 ans soit renouvelé pour M. Léonard LeBlanc comme membre du Conseil de Recherches.

Adopté.

10 - PROJET D'ACCORD POUR L'INTEGRATION DES INSTITUTIONS DE FORMATION PEDAGOGIQUE

On fit lecture de la Version no 7 du projet d'entente entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et l'Université de Moncton concernant l'intégration de l'Ecole Normale à l'Université de Moncton.

On fit également lecture de certains changements apportés la Version no 7 du projet d'entente par le Comité Malmberg-Albert.

Certains membres du Sénat Académique ont suggéré les modifications suivantes au projet d'accord:

Page 3, art. 3 (1) un programme d'étude de formation des maîtres au lieu de formation pédagogique. Page 7, art. 7 (1) devrait se lire comme suit:

Au terme des études au sein de la Faculté d'éducation, l'Université décerne un baccalauréat en éducation....

Page 8, art. 7 (6) Ajouter le mot général après formation pédagogique.

Page 11, art. 5 Sixième ligne, lire: Gouvernement pour fin d'emploi.

Il est proposé par M. Jean Cadieux et appuyé par M. Rhéal Bérubé que le Sénat Académique donne un accord de principe au projet d'entente. Adopté.

11 - RECOMMANDATIONS DU DEUXIEME RAPPORT DU COMITE CONJOINT

Il est proposé par M. Roland Cloutier et appuyé par M. Aurèle Young que les recommandations suivantes, faites par le Comité Conjoint, soient acceptées:

1. Que soit créé à l'Université de Moncton une Faculté d'éducation, en tenant compte des statuts de l'Université et de l'accord spécial qui sera signé entre l'Université de Moncton et les représentants du Gouvernement provincial concernant la formation des maîtres.

11 - RECOMMANDATIONS DU DEUXIEME RAPPORT DU COMITE CONJOINT (suite)

2. Que le nom de cette Faculté soit "La Faculté des sciences de l'éducation".
3. Que les structures de cette Faculté soient conformes, de façon générale, aux statuts de l'Université, sauf les exceptions prévues à l'accord ci-haut mentionné.

Cette Faculté aurait donc:

- a) un doyen
- b) un vice-doyen
- c) un secrétaire
- d) un Conseil de Faculté
- e) les départements existants et autres selon les besoins.

4. Que soit créé un comité consultatif, tel que décrit dans le projet d'accord entre l'Université et le Gouvernement.

Vote: Abstention 1

Adopté.

Me Adélaré Savoie fit aussi mention que la création de la Faculté des sciences de l'éducation est reliée à la signature du contrat.

A la page 18 du rapport, le Comité Conjoint recommande la formation d'un comité juridique, chargé d'étudier les conditions et les possibilités de préparer les juristes à exercer le droit en français au Nouveau-Brunswick.

Il est proposé par M. Rhéal Bérubé et appuyé par M. Roland Cloutier que ce comité soit formé en y incluant un académicien comme membre. Adopté.

Ajournement.

(Signé) Adélaré Savoie, Président

(Signé)
Léandre Bourque, Secrétaire